

En 2024, les dépenses du risque maladie représentent 9,5 % du PIB en France et 8,1 % en moyenne dans l'Union européenne à 27 (UE-27). En part de PIB, la France est ainsi le deuxième pays d'Europe pour les dépenses du risque maladie et le premier pour les remboursements de soins médicaux (données 2023). La France consacre environ 4 000 euros par habitant aux prestations de maladie, principalement des remboursements de soins, contre 3 300 euros en parité de pouvoir d'achat (PPA) dans l'UE-27 dans son ensemble.

En 2024, les dépenses de santé de l'UE-27 augmentent deux fois plus rapidement en euros constants que lors de la décennie précédente (+4,1 % en 2024, contre +2,0 % entre 2013 et 2023). En France, la hausse constatée en 2024 est inférieure à 2 % en euros constants, un rythme comparable à celui des dix années précédentes mais deux fois plus faible que la moyenne européenne cette année-là.

Les indemnités journalières de congés maladie représentent moins de 15 % du risque maladie de l'UE-27, soit 1 % du PIB. En forte hausse depuis la crise due au Covid-19, les dépenses sont en repli en euros constants en France en 2023, tout comme en Suède, au Danemark, en Irlande et au Luxembourg. En France, les montants d'indemnisation de congés maladie versés sont inférieurs à la moyenne européenne (données 2023).

Les prestations du risque maladie rassemblent les sommes versées par les régimes de protection sociale pour le remboursement des soins médicaux, et en cas de congés maladie, hors accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) [Eurostat, 2022]. Le risque maladie exclut en revanche les prestations destinées à compenser une incapacité durable, qui sont comptabilisées dans le risque invalidité.

Les dépenses du risque maladie dans Sespros ne correspondent donc pas à la dépense de santé au sens international du Système des comptes de la santé (SHA), qui exclut les indemnités journalières, mais prennent en compte les dépenses de santé hors régime de protection sociale (paiements directs par les patients et remboursements des régimes privés individuels)¹.

En France, en 2024, les dépenses du risque maladie sont parmi les plus élevées des pays de l'UE-27

En 2024, la France est le deuxième pays d'Europe pour la dépense du risque maladie en part de PIB...

En 2024, les prestations du risque maladie s'élèvent à 8,1 % du produit intérieur brut (PIB) pour l'Union

européenne à 27 (UE-27) dans son ensemble (*graphique 1*). Avec 9,5 % de son PIB consacré aux prestations maladie, la France se classe deuxième en Europe, derrière l'Allemagne (10,0 %) et devant les Pays-Bas (9,5 %). Le niveau de dépense est moindre en Irlande (5,7 %), au Luxembourg (6,1 %), et dans les pays d'Europe du Sud et de l'Est (moins de 8 %, à l'exception de la Slovaquie).

... et le quatrième pour la dépense par habitant

Exprimée par habitant et en corrigeant des écarts de prix des biens et services de santé (PPA [parité de pouvoir d'achat] santé)², la hiérarchie des pays est sensiblement modifiée. Dans l'UE-27, l'Allemagne reste le pays qui consacre au risque maladie le montant par habitant le plus élevé : 4 700 euros PPA santé. Viennent ensuite le Luxembourg (4 500 euros PPA santé), les Pays-Bas (4 400 euros PPA santé) et la France (4 100 euros PPA santé). La France se situe ainsi au-dessus de la moyenne des pays de l'UE-27 (3 300 euros PPA santé) et à un niveau proche de celui de la Tchéquie (4 000 euros PPA santé) et de la Belgique (3 500 euros PPA santé).

Parmi les pays d'Europe du Nord, le Danemark, la Finlande et la Suède ont des niveaux relativement faibles de dépenses par habitant (inférieurs à

¹ Plus spécifiquement, le risque maladie au sens de Sespros inclut les congés payés de maladie, les versements divers au profit de personnes protégées en rapport avec une maladie ou un accident, les soins hospitaliers, les soins ambulatoires, les produits pharmaceutiques avant déduction des remises produits, et l'assistance aux personnes malades ou blessées

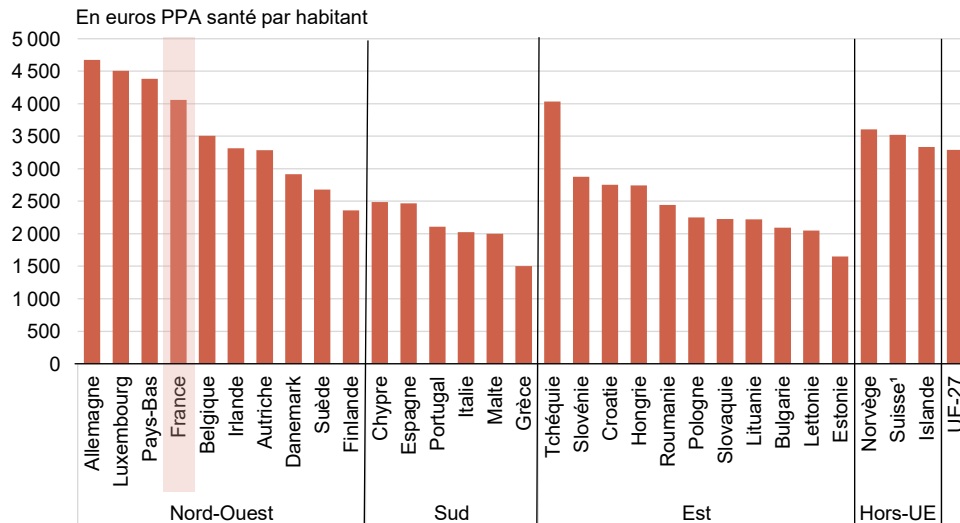
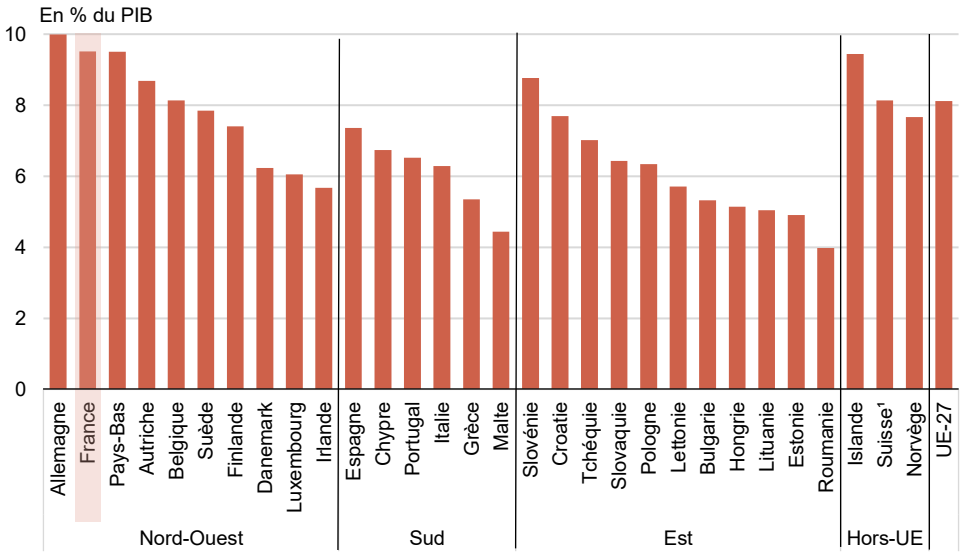
(hors soins de santé) en vue de leur simplifier les tâches de la vie quotidienne.

² La France est ici utilisée comme pays de référence, ce qui signifie que tout euro en PPA santé correspond à un euro dépensé dans des biens et services de santé en France.

3 000 euros PPA santé), proches de ceux de certains pays du sud de l'Europe comme l'Espagne (2 500 euros PPA santé). Les pays d'Europe du Sud dépensent de 1 500 euros PPA santé par habitant en Grèce à 2 500 euros PPA à Chypre. La Grèce est le pays où les prestations maladie sont les plus faibles de l'UE-27, suivie de l'Estonie. Les pays de

l'est de l'Europe consacrent au risque maladie des montants par habitant globalement plus faibles que les autres États membres, même si l'écart se resserre avec les pays du sud de l'Europe : de 1 700 euros PPA santé en Estonie à 4 000 euros PPA santé en Tchéquie.

Graphique 1 Prestations du risque maladie en 2024



1. Données 2023.

Lecture > En 2024, dans les pays de l'UE-27, les prestations du risque maladie représentent 8,1 % du PIB en moyenne et s'élèvent à 3 620 euros PPA par habitant.

Sources > Eurostat, Sespros ; OCDE.

En 2024, les prestations du risque maladie en euros constants accélèrent en Europe par rapport à la décennie 2013-2023

En 2024, dans l'UE-27, les prestations du risque maladie augmentent de 4,1 % en euros constants¹ (graphique 2). La situation apparaît cependant contrastée : entre 2023 et 2024, en Europe du Nord et de l'Ouest, les dépenses évoluent de +0,2 % en Suède à +14,1 % en Irlande, tandis qu'en Europe du Sud, elles augmentent de 2,4 % en Italie, à 6,4 % au Portugal et 7,8 % à Chypre.

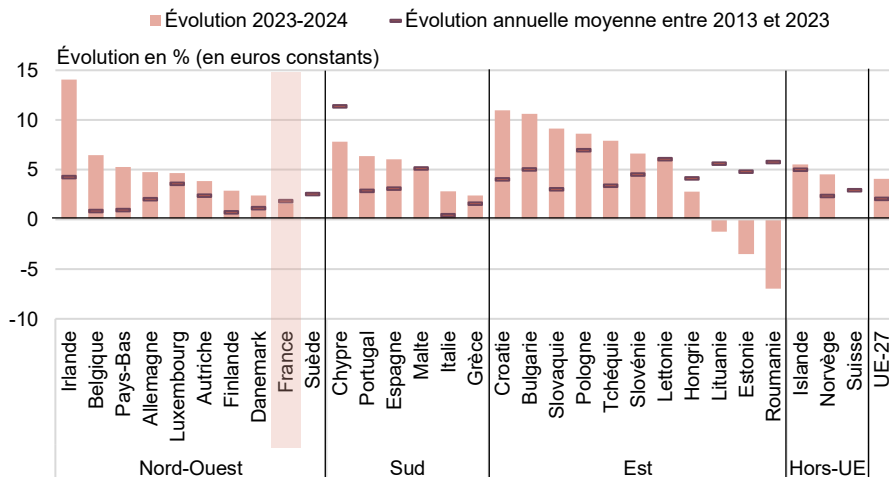
En Irlande, cette hausse particulièrement marquée s'explique notamment par l'augmentation du nombre de jours d'indemnité légale de maladie payés par l'employeur, passant de trois à cinq jours en 2024, ainsi que par la mise en place d'un processus en ligne (Illness Benefit) permettant un remboursement automatisé des prestations reçues lorsque les critères d'éligibilité sont remplis (Department of Social Protection, 2025).

C'est en Europe de l'Est que l'ampleur des variations est la plus grande : les dépenses diminuent fortement en Roumanie (-7,0 %) et en Estonie (-3,5 %), tandis qu'elles augmentent de 10,6 % en Bulgarie et de 11,0 % en Croatie. En Roumanie, cette baisse intervient après deux années de hausse consécutives en 2022 et 2023, et alors que le pays connaît un accroissement de son déficit public qui limite sa capacité budgétaire (Direction générale du Trésor, 2025).

Entre 2013 et 2023, dans l'UE-27, les prestations du risque maladie ont augmenté de 2,0 % par an en euros constants. Les dépenses du risque maladie ont augmenté dans la quasi-totalité des pays en euros constants sur cette période (graphique 2).

La croissance a été particulièrement forte dans les pays d'Europe de l'Est, pour lesquels la dépense pour le risque maladie était initialement plus basse, et qui ont ainsi rattrapé un peu plus chaque année le niveau des autres pays d'Europe. Entre 2013 et 2023, la hausse annuelle moyenne des dépenses a ainsi atteint 6,9 % en Pologne et 6,0 % en Lettonie. Si les prestations du risque maladie ont aussi fortement augmenté à Chypre (+11,3 % par an) et à Malte (+5,1 % par an), la situation a été plus hétérogène dans les pays d'Europe du Sud : entre 2013 et 2023, la croissance a été plus faible au Portugal (+2,8 % par an) et en Italie (+0,4 % par an). Entre 2013 et 2023, dans les pays du nord et de l'ouest de l'Europe, la croissance des dépenses du risque maladie entre 2013 et 2023 a été de moindre ampleur : de +0,7 % par an en Finlande à +3,6 % par an au Luxembourg et +4,2 % par an en Irlande. En France, les prestations du risque maladie ont augmenté de 1,8 % par an en moyenne, avec des dépenses contenues par les objectifs nationaux de progression des dépenses de l'Assurance maladie (Ondam).

Graphique 2 Évolution des prestations du risque maladie entre 2013 et 2023, et entre 2023 et 2024



Note > Le déflateur utilisé pour mesurer l'évolution en euros constants est basé sur un panier de biens et de services représentatif de la consommation des ménages de chaque pays. Il est possible que les prix spécifiques aux biens et services de santé aient suivi une trajectoire d'évolution différente de ce panier.

Lecture > Entre 2013 et 2023, dans l'UE-27, les prestations du risque maladie ont augmenté en moyenne de 2,0 % par an en euros constants et de 4,1 % entre 2023 et 2024.

Source > Eurostat, Sespros.

¹ On utilise ici le déflateur de la consommation effective des ménages, comme pour les autres fiches sur les risques sociaux en Europe.

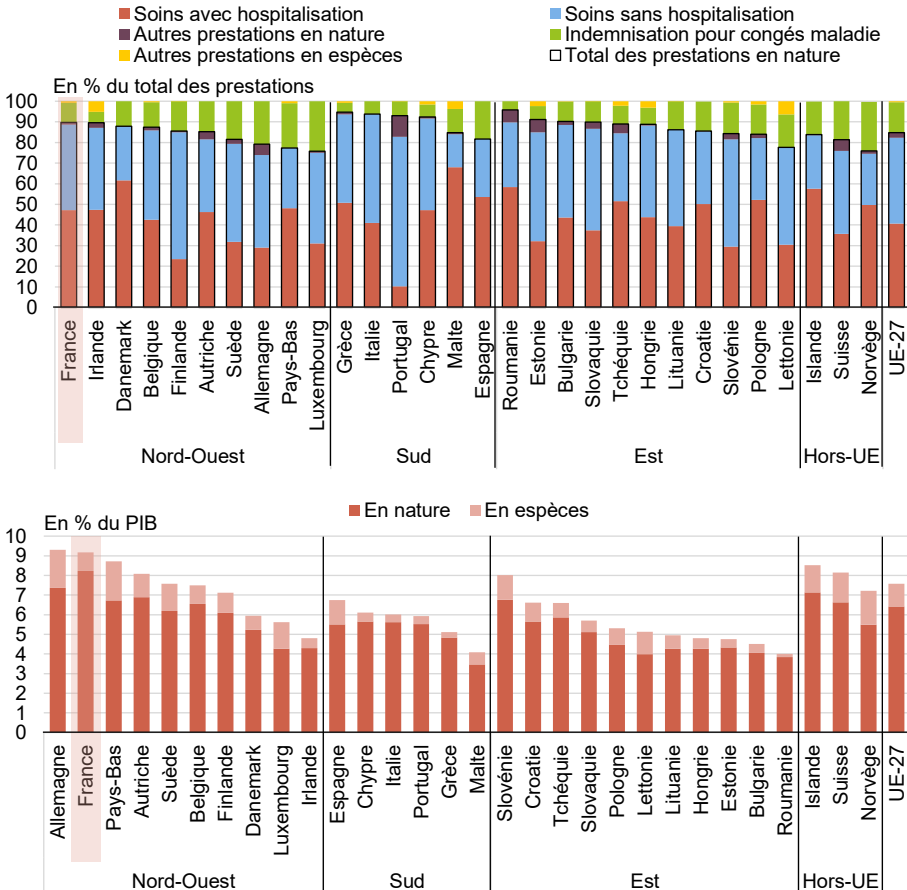
En moyenne, dans l'UE-27, plus de 85 % des prestations du risque maladie sont des prestations en nature

En 2023, dernière année pour lesquelles les données détaillées sont disponibles, les prestations en nature représentent 85 % des dépenses du risque maladie de l'UE-27 (graphique 3). Les prestations en espèces correspondent à des revenus de remplacement dans la plupart des pays. En France, les prestations en nature couvrent 90 % des prestations santé. Dans la plupart des pays de l'UE-27, les prestations en nature correspondent globalement pour moitié à des soins avec hospitalisation et pour l'autre moitié à des soins sans hospitalisation. C'est notamment le cas en France (47 % de soins avec hospitalisation et 42 % de soins sans hospitalisation) et dans la plupart des autres pays d'Europe du

Nord-Ouest. La part restante des prestations en nature s'élève à environ 1 % en France et correspond aux prestations d'assistance aux personnes malades ou blessées, hors soins de santé, en vue de leur simplifier les tâches de la vie quotidienne (Eurostat, 2022).

Dans les pays de l'est de l'Europe, la part des remboursements de soins avec hospitalisation est généralement plus élevée que celle des soins sans hospitalisation ; en Pologne ces parts sont respectivement de 52 % et 30 %. À l'inverse, au Portugal et, dans une moindre mesure, en Finlande, ce sont les soins sans hospitalisation qui représentent l'essentiel des prestations en nature (respectivement 73 % et 62 % du total des prestations dans ces deux pays).

Graphique 3 Structure des prestations du risque maladie en 2023



Lecture > En 2023, en France, les prestations du risque maladie sont versées à 90 % en nature (47 % pour des soins avec hospitalisation, 42 % pour des soins sans hospitalisation et 1 % pour d'autres prestations en nature) et à 10 % en espèces (9 % pour des indemnisations pour congés maladie et 1 % pour d'autres prestations en espèces). Au total, elles représentent 9,2 % du PIB (8,2 % pour les dépenses en nature, 0,9 % pour les dépenses en espèces).

Source > Eurostat, Sespros.

Les dépenses d'indemnités pour congés maladie sont relativement faibles en France

Les prestations en espèces représentent une proportion plus faible des dépenses totales pour le risque maladie : de 4 % en Roumanie et 5 % en Grèce à 24 % au Luxembourg et 23 % aux Pays-Bas. En France, ces prestations comptent pour 10 % de l'ensemble des dépenses du risque maladie, une part inférieure à la moyenne européenne (15 %).

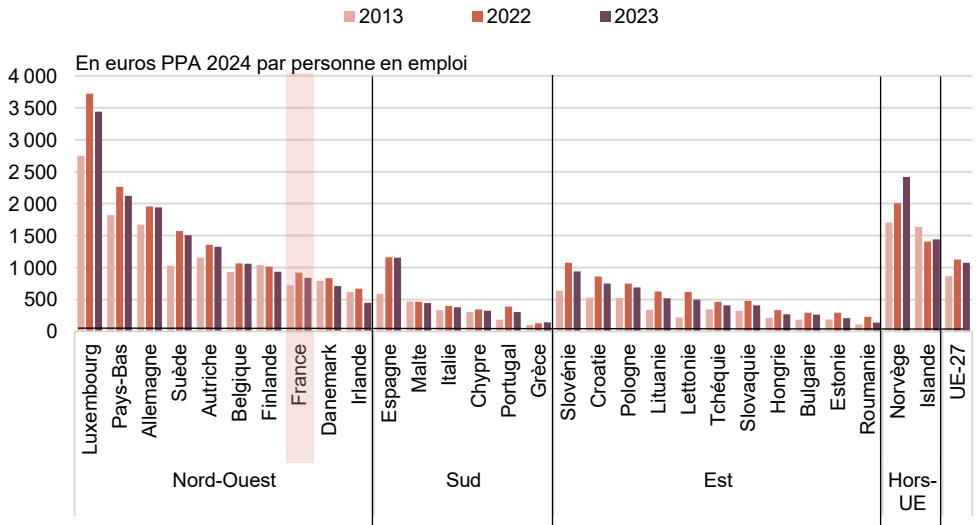
Exprimées en proportion du PIB, les prestations en espèces varient de 0,2 % du PIB en Roumanie à 2,0 % aux Pays-Bas. En France, ces prestations sont relativement faibles : elles comptent pour 0,9 % du PIB (1,2 % dans l'UE-27). Inversement, la France est le pays où les dépenses en nature (essentiellement des remboursements de soins médicaux) sont les plus élevées en part de PIB (8,1 %), devant l'Allemagne (7,4 %).

Les prestations en espèces correspondent à des revenus de remplacement : il s'agit principalement des indemnités destinées à remplacer les revenus qui sont suspendus pour cause de maladie (15 % en moyenne des dépenses de santé dans l'UE-27, 9 % en France). Diverses prestations telles que les indemnités versées au titre des AT-MP¹ sont également incluses. Rapporté au nombre de personnes

en emploi (*graphique 4*), le montant des indemnités versées pour congés maladie est également plus faible en France (840 euros PPA) qu'en moyenne dans l'UE-27 (1 070 euros PPA). Parmi les pays d'Europe du Nord et de l'Ouest, la dépense de la France se rapproche de celle du Danemark (710 euros PPA), mais est inférieure à celle de la Finlande (940 euros PPA), de l'Allemagne (1 940 euros PPA) ou du Luxembourg (3 440 euros PPA).

Entre 2013 et 2023, le montant des indemnités versées pour congés maladie a augmenté dans l'UE-27, passant de 860 à 1 070 euros PPA 2024. Le pic a été atteint en 2022, sous l'effet de la crise sanitaire : la dépense s'établissait alors à 1 130 euros PPA par personne en emploi. Cette tendance se vérifie dans la quasi-totalité des pays européens, à l'exception de la Grèce et – en dehors de l'UE-27 – de l'Islande et de la Norvège, où les dépenses de 2023 dépassent celles de 2022. En France, l'indemnisation pour congés maladie est passée de 730 euros par personne en emploi en 2013 à 920 euros en 2022, et 840 euros en 2023, en euros PPA 2024. Le repli est ainsi marqué en France en 2023, comme au Danemark, en Suède, au Luxembourg ou en Suisse. À l'inverse, la dépense par personne en emploi est stable en 2023 en Belgique, en Allemagne ou en Autriche. ■

Graphique 4 Indemnisation pour congés maladie en 2013, 2022 et 2023



Note > Le déflateur utilisé prend 2024 comme année de référence.

Lecture > En 2023, en France, les prestations versées au titre de l'indemnisation pour congés maladie s'élevaient à 840 euros PPA 2024 par personne en emploi. En 2022, elles s'élevaient à 920 euros PPA 2024 par personne en emploi.

Source > Eurostat, Sespros.

¹ En France, sont également incluses les prestations de maintien de salaire versées, via le chômage partiel, aux

personnes vulnérables arrêtées durant la crise due au Covid-19.

Pour en savoir plus

- > **Direction générale du Trésor** (2025). *Roumanie : Indicateurs et conjoncture économique*.
- > **Eurostat** (2022). *Esspros Manual and user guidelines – 2022 Edition* (non disponible en français).
- > **Government of Ireland** (2025, août). *Annual Report 2024*. Department of Social Protection